

Atelier chaînes de valeur – Douala, 16 – 18 décembre 2024

Recommandations

Session inaugurale, état de la ressource, exportation des grumes, modèle industriel

- Opérationnaliser la stratégie régionale de développement des chaînes de valeur forestières en Afrique Centrale avec l'implication des différents acteurs dans leurs champs de responsabilités respectives :
 - Les organisations régionales et les Etats du bassin du Congo, en assurant l'harmonisation des cadres législatifs, fiscaux et réglementaires afin d'éviter les concurrences et distorsions entre pays
 - Les Etats du bassin du Congo en assurant un cadre d'investissement sécurisé (cadre législatif et réglementaire clair et cohérent, accès à du foncier sécurisé pour les implantations industrielles et les plantations), et une approche graduelle et planifiée pour les nouvelles mesures d'interdiction d'exportation des grumes et d'obligations de transformation.
 - Les Etats, les partenaires et les investisseurs en renforçant la qualité des infrastructures dans la sous-région, notamment pour ce qui concerne les routes et l'accès à l'énergie.
 - Les banques et les partenaires en mettant en place des mécanismes d'accès au crédit permettant des investissements à l'échelle voulue
- Assurer une implication forte et suivie des Etats du bassin du Congo dans l'élaboration et la mise en œuvre des cadres internationaux sur le commerce des espèces forestières, et en tout premier lieu dans la CITES. Cela implique des organes de gestion et organes scientifiques nationaux, ainsi que des services des douanes, disposant de personnels formés, dédiés à ces tâches, et de moyens. Cela implique aussi des études scientifiques pour actualiser les connaissances sur les espèces ciblées.
- Actualiser le cadre de l'exploitation forestière industrielle dans les pays du bassin du Congo, en vue de l'élaboration des plans d'aménagement de « deuxième génération » (seconde rotation). Cette actualisation doit permettre de sécuriser les bases juridiques de l'exploitation, intégrer à la fois les dernières connaissances scientifiques en matière de renouvellement des essences, et les leçons apprises lors du premier cycle d'exploitation, permettre l'utilisation de nouvelles technologies, et reposer sur un cadre législatif et réglementaire transparent et cohérent. A cet effet, il est recommandé la mise en place au niveau national d'une task force ou comité multi-acteurs pour coordonner le processus d'élaboration des plans d'aménagement de « deuxième génération » (seconde rotation).

Session - Ecotourisme

- Harmoniser les politiques sectorielles pour promouvoir le Bassin du Congo en tant que destination touristique, en développant une stratégie de marque régionale. Cette

harmonisation doit être précédée par des stratégies nationales mettant en exergue les particularités touristiques de chacun des pays.

- Intensifier les campagnes de communication tant au niveau national qu'international afin de susciter un intérêt accru sur les atouts touristiques de la région.
- Impliquer le secteur privé à travers des modèles de Partenariat Public Privés dans le processus de développement des chaînes de valeurs de l'écotourisme. Cela permettra également de relever les défis liés aux infrastructures d'accueil.
- Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones pour garantir des retombées économiques durables. Renforcer le tourisme national.
- Mettre en valeur les résultats de l'approche de gestion durable dans les concessions forestières en les intégrant dans des circuits touristiques au niveau national.
- Mettre en place une commission intergouvernementale pour coordonner les efforts des pays d'Afrique centrale dans la création d'une politique communautaire du tourisme, favorisant l'ouverture des frontières et une coopération renforcée.
- Encourager l'ouverture des frontières en simplifiant les procédures d'obtention de visas dans les pays du Bassin du Congo, afin de stimuler les flux touristiques et renforcer l'attractivité régionale. L'expérience du complexe transfrontalier du tri-national de la Sangha peut être capitalisée à cet effet.

Sessions - Bio-économie, foresterie sociale

- Créer les conditions favorables (Politique, Légal, Institutionnel) pour encourager et faciliter les investissements à la transformation des PFNL et au développement des chaînes de valeurs durables ;
- Créer les conditions pour saisir les opportunités qu'offrent les financements climatiques et autres types de financement pour la mobilisation des ressources au développement des chaînes de valeurs durables ;
- Renforcer et rendre plus visible la contribution de la bio-économie et de la bio-innovation dans le développement des chaînes de valeur forestières durables.
- Soutenir les pays à travers le développement et la mise en œuvre de programme régional d'appui à la transformation et valorisation des PFNL et au développement des chaînes de valeurs durables ;
- Soutenir les pays à saisir les opportunités qu'offre la bio-économie, la foresterie sociale et les utilisations du bambou et des PFNL à l'amélioration des conditions de vie des populations et les économies nationales ;

- Soutenir les pays au processus d'évaluation du capital naturel, du carbone forestier et des services écosystémiques des forêts du bassin de Congo et leur contribution aux économies nationales :
- Soutenir les pays et les organisations régionales dans la réalisation de l'évaluation du capital naturel, du carbone forestier et des services écosystémiques des forêts du bassin de Congo et au développement des chaînes de valeur durables.

Session - Règlement Déforestation de l'Union Européenne (RDUE)

- Mettre à profit l'année de pré mise en œuvre pour tester les outils qui ont été présentés par la DG ENV et profiter des ressources d'appui disponibles pour les opérateurs.
- Mettre à profit le réseau PFBC pour partager et échanger sur les expériences de terrain permettant de traiter les enjeux de la mise en œuvre du RDUE sur le terrain.
- Articuler les données spatiales et macroéconomiques avec les informations remontant du terrain, en particulier relativement au statut du foncier et à l'aménagement des territoires.
- Se baser sur des données de localisation des parcelles fiables, accessibles à tous, de bonne qualité et vérifiables.

Session - Aménagement des territoires

- Il est vital de s'engager dans la démarche d'aménagement des territoires du fait de la compétition croissante pour l'espace et des risques de conflits associés.
- Les cadres et outils nationaux ne sont pas encore cohérents aux différentes échelles (national, régional, local). Ils sont difficilement maîtrisables par le niveau communal.
- Il faut éviter une démarche « top-down » de l'aménagement du territoire et prendre formellement en compte les droits et les usages des populations locales et des peuples autochtones.
- Les outils « high tech » permettent de gérer beaucoup d'informations et de gagner du temps, mais ils doivent être accessibles à tous, transparents, vérifiables et éviter les redondances/compétitions entre outils.

- Développer des outils transparents et efficaces pour le paiement des services environnementaux permettant d'impliquer les acteurs de terrain et de contribuer au financement de leurs investissements.

Session - Territoires durables

- Articuler les différentes échelles de planification territoriales en faisant dialoguer les différents secteurs économiques entre eux et en renforçant la prise en compte du niveau local.
- Offrir aux institutions communales et inter communales les moyens techniques et financiers pour remplir leurs mandats en matière d'aménagement de leurs territoires.
- Soutenir les structures de gouvernance locale, à l'image des commissions communales de gestion de paysage et/ou des comités de gestion durable des paysages qui sont des structures multi acteurs à l'échelle des communes ou intercommunale.
- Prendre en compte les attentes des acteurs économiques locaux.
- Promouvoir les outils de suivi et de certification des chaînes de valeur et des territoires, à l'exemple de RSPO, LandScale.

Session - Restauration

- Améliorer l'environnement politique, juridique et financier, y compris au niveau de la sécurisation foncière, pour permettre un développement concerté des actions de restauration des paysages.
- Accélérer les actions de restauration par les communautés locales, y compris les peuples autochtones, les organisations de producteurs et les entités décentralisées.
- Favoriser le développement de la valeur ajoutée basée sur la restauration, l'innovation commerciale par les communautés locales.
- Saisir les opportunités offertes par les marchés du carbone et de la biodiversité pour contribuer au financement de la restauration.
- Améliorer le suivi évaluation de la restauration des paysages et le partage des connaissances.